



Département de la Sarthe Commune de Challes

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°1

4D

PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ZONE PERIPHERIQUE

Vu pour être annexé à la Délibération
du Conseil Municipal en date du
18 SEPTEMBRE 2014



ECHELLE
1 / 6 000

P.L.U.	PRESCRIT LE	ARRETE LE	APPROUVE LE
REVISION N°1	31 JANVIER 2008	13 JUIN 2013	20 MARS 2014

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
3 allée Jean Jaurès 72100 LE MANS
TEL: 02 43 72 79 13
E-MAIL : urba.dewailly@orange.fr

